# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 12 février 2024, à 20 h, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers Présents : 11 Date de Convocation : 6 février 2024

**PRÉSENTS**: M. Pierre AMARE, M. Didier BAUDET, M. Gérard BLANC, M. Hugues DELPIERRE, Mme Mireille HEREIL, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, Mme Sophie VILARD, Mme GREZE Martine, M. Philippe De HOUX, M. Jean Baptiste JALLET,

**EXCUSÉ**: M Philippe LASVAUX **ABSENT**: Mme Cyrielle MENOT,

POUVOIRS: de M Philippe LASVAUX à M. Didier BAUDET,

Secrétaire de Séance: M. Gérard BLANC

Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance. M. Gérard BLANC se propose.



M. Lacombe du SYDED ayant demandé à intervenir après la réunion publique sur les biodéchets, prend la parole pour faire part de son grand regret sur le fait que l'installation du bio composteur n'ait pas pu se faire à Rocamadour. Il expose tout le travail qu'a nécessité l'étude de cette expérimentation et l'investissement financier que cela représente pour le Symictom. Maintenant il est trop tard pour revenir en arrière. Le bio composteur ne sera pas installé à Rocamadour. Il le déplore et exprime son sentiment d'amertume.

Suit un débat au cours duquel les élus et M. Lacombe reconnaissent qu'il y a eu un manque de compréhension et un défaut de communication sur ce projet.

M. Lacombe évoque également le projet d'achat d'une parcelle à la zone artisanale. Le symictom a transmis une nouvelle proposition pour une superficie moindre (900 m²). Dossier à revoir à la prochaine réunion du Conseil Municipal



#### 1- Approbation procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024

Ce document sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

# 2- Remplacement secrétaire de Mairie

Après avoir rappelé que la secrétaire de mairie prendra sa retraite le 31 décembre 2024, Mme le Maire indique qu'une secrétaire déjà en poste au sein du service administratif a déposé sa candidature pour la remplacer.

Les élus valident cette candidature et de ce fait adopte la délibération ci-dessous prévoyant le recrutement d'un agent pour remplacer la titulaire du poste « accueil, population, Etat civil, urbanisme ».

#### Madame le Maire de la commune de Rocamadour,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu d'un *départ en retraite au 1er janvier 2025* et de la réorganisation des services, il est nécessaire de procéder à un recrutement au service administratif avec un *tuilage sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2024*.

# Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Assistant ou Assistante administrative, à temps complet 35h00 hebdomadaire annualisé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un(e) fonctionnaire titulaire d'un des grades de :

# • Catégorie C :

- o Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- o Adjoint administratif principal 1ère classe

# • Catégorie B :

- o Rédacteur,
- o Rédacteur principal 2ème classe,
- o Rédacteur principal 1ère classe,

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades :

# • Catégorie C :

- o Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe

# • Catégorie B :

- o Rédacteur,
- o Rédacteur principal 2ème classe,
- o Rédacteur principal 1ère classe,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 1 Pouvoirs, 0 voix « contre », 0 Abstention :

**Vu** le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

#### Décide:

- D'adopter la proposition de Mme le Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

#### 3- Signatures des avenants dossier Mairie et Centre des congrès

Après avoir fait le point sur le dossier en cours de négociation avec l'appui des services de l'ARAC, Mme le Maire donne connaissance des termes et du chiffrage des différents avenants tels qu'ils ont été déposés par la Maitrise d'œuvre et tels qu'ils sont notés sur le tableau ci-joint.

Elle précise que, concernant les lots 6 et 8, les avenants qui ont été validés par délibération n° 2023-61 (avenant n°2 lot 6) et 2023-62 (avenant n°1 lot 8), sont à annuler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 1 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les termes et les chiffrages des avenants tel que présenté
- Valide l'annulation des avenants lots 6 et 8 acceptés par délibération 2023-61 et 2023-62
- Délègue Mme le Maire ou un adjoint pour signer les documents relatifs aux avenants tels que présentés dans le tableau ci-joint.

#### 4- Convention mise à disposition « cube »

Mme le Maire indique qu'elle doit travailler sur le projet de convention que lui a adressé M. ILLINGER. Ce local est à vider pour le 1<sup>er</sup> mars – Cauvaldor souhaite y faire des travaux d'entretien et Cauvaldex pourrait s'y installer dès le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le matériel appartenant aux « Médiévales » sera enlevé avant fin février.

#### **5** - Questions diverses

Changement véhicule : lors de la dernière réunion de la commission technique, M. Baudet indique que dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la mairie, il a été demandé, à Jérôme, de faire un planning de remplacement de nos plus vieux véhicules afin d'inscrire une prévision sur le budget.

Vente du bâtiment MAIRIE : Mme le Maire rappelle qu'une commission a été constituée pour l'étude de ce dossier. Il est proposé de fixer une date pour la réunir.

Jumelage avec Escadrille de Montauban : M. de Houx a été relancé par les personnes de Montauban en charge de l'organisation de la manifestation du jumelage avec la Commune de Rocamadour. La date pour une réunion, en mairie, est fixée au 27 février à 15 h. Tous les élus disponibles pourront participer à cette réunion.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne réclamant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 22 heures 30.



Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux